



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires

Question écrite n° 117649

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le fait que des élèves scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat ne peuvent bénéficier d'assistants de vie scolaire individuels, contrairement aux instructions données par l'article L. 351-1 du code de l'éducation. Il lui demande quelle est la situation prévue par la législation en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117649

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9702

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)